



## **Prise de position du Conseil d'Administration sur le Corps européen de Solidarité**

### **Résumé exécutif**

Le Forum européen de la Jeunesse (YFJ) est la plate-forme des organisations de jeunesse en Europe. Représentant 104 organisations de jeunesse, tant des Conseils nationaux de Jeunesse que des Organisations internationales de Jeunesse, nous estimons que les organisations de jeunesse sont l'outil grâce auquel nous autonomisons, encourageons, impliquons, représentons, atteignons et soutenons les jeunes. Le Forum Jeunesse rassemble des dizaines de millions de jeunes de toute l'Europe, organisés pour représenter leurs intérêts communs.

La Position du Conseil d'Administration (CA) sur le Corps européen de Solidarité expose la position du Forum européen de la Jeunesse sur la proposition de la Commission européenne relative à une réglementation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre légal du Corps européen de Solidarité (CES)<sup>1</sup>.

Le Forum européen de la Jeunesse accueille favorablement le Corps européen de Solidarité (CES) et son accent sur la création de plus de possibilités pour les jeunes de s'engager dans des expériences professionnelles et de volontariat de qualité à travers l'Europe. En tant que rare exemple d'élaboration d'une politique de jeunesse pleinement intersectorielle, le CES a le potentiel de puiser dans le succès des programmes précédents tels que le Service volontaire européen (SVE) et d'accroître la capacité des organisations de jeunesse et d'autres organisations d'offrir des expériences sensées à un nombre encore plus important de jeunes.

Afin de pouvoir atteindre les normes considérablement élevées que la Commission européenne a fixées pour cette initiative, le Forum Jeunesse estime que les jeunes et les organisations de jeunesse doivent participer dès le départ à la mise en œuvre, à la cogestion et au contrôle du CES au niveau national et de l'UE.

Le document suivant est le résultat de plusieurs discussions en ligne et face-à-face tenues avec des organisations membres du Forum Jeunesse et il expose ses principales requêtes envers la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne pour le

---

<sup>1</sup> Proposition d'une réglementation du Parlement européen et du Conseil, établissant le cadre légal du Corps européen de Solidarité et amendant les réglementations (UE) N° 1288/2013, (EU) N° 1293/2013, (EU) N°1303/2013, (EU) N° 1305/2013, (EU) N°1306/2013 et la Décision

développement de ce nouveau programme. Les principales revendications du Forum Jeunesse pour un meilleur CES comprennent :

- La participation des organisations de jeunesse à la co-conception et le contrôle conjoint ;
- De garantir l'inclusivité et l'accessibilité des placements pour tous les jeunes ;
- De faciliter la participation des organisations européennes non gouvernementales de jeunesse ;
- L'inclusion des pays du programme et partenaires non UE d'Erasmus+
- L'élaboration d'une approche plus coordonnée de la politique de volontariat en Europe ;
- La limitation des placements volontaires à des organisations, fondations et entreprises sociales sans but lucratif et règles spécifiques pour les placements professionnels ;
- De garantir que le futur CES ainsi qu'Erasmus+ soient associés à la prochaine Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse.

### **Buts et objectifs du CES**

Le Forum Jeunesse se réjouit de cette nouvelle initiative et de l'attention qu'elle accorde à la création de plus de possibilités pour les jeunes de s'engager dans des expériences volontaires et professionnelles de qualité à travers l'Europe et d'accroître la capacité des organisations de jeunesse et d'autres organisations d'offrir ces expériences importantes. La proposition souligne le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans la promotion et la défense des valeurs européennes, le rôle du volontariat dans le renforcement de nos communautés, et dans la croissance personnelle et professionnelle des jeunes. Cette initiative est également un exemple positif mais rare d'élaboration d'une politique jeunesse pleinement interdisciplinaire. Suite à son annonce par le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, la proposition a été étoffée et fondée avec la participation de plusieurs Commissaires et Directions générales<sup>2</sup>. Malheureusement, des parties prenantes essentielles, en particulier les jeunes et les organisations de jeunesse, n'ont pas été suffisamment impliquées dans la première phase. Par conséquent pour que les prochaines étapes soient réussies et en accord avec les Normes de qualité du Forum Jeunesse pour la Politique de Jeunesse<sup>3</sup>, le processus doit être à la fois intersectoriel et participatif.

Le Forum européen de la Jeunesse apprécie le fait que la proposition suggère différents parcours aux jeunes pour qu'ils s'engagent dans le programme. Le Forum européen de la Jeunesse perçoit le CES comme une grande opportunité de repenser le Service volontaire européen (SVE), de s'inspirer de ses réussites et de garantir que davantage de jeunes – en particulier ceux issus de milieux défavorisés- aient accès à des expériences de volontariat de qualité à travers l'Europe.

---

<sup>2</sup> Principalement les Commissaires Navracsics (DG EAC), Öttinger (DG Budget) et Thyssen (DG EMPL) avec la participation également des DG HOME, SANTE, ENVI/AGRI et REGIO.

<sup>3</sup> <http://www.youthforum.org/8-standards/>

Néanmoins, en voulant être accessible à un éventail très large d'organisations, la proposition actuelle soulève plusieurs questions quant au type de placements qui peuvent être et qui seront proposés aux jeunes, et quant à la manière de garantir que tous ces placements contribuent aux principaux objectifs du CES qui consistent à promouvoir l'engagement des jeunes et des organisations dans le secteur de la solidarité, en renforçant la cohésion et la solidarité en Europe, en soutenant les communautés et en répondant aux défis de la société.

Enfin, le CES ne renforce pas suffisamment la coordination des politiques sur le volontariat et l'emploi au niveau européen, et il n'apporte pas suffisamment de garanties pour assurer la qualité des placements, en particulier les placements professionnels.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **De doter le CES d'une orientation plus concentrée sur les activités de solidarité.** La base légale doit inclure une définition moins étendue et plus concrète des possibilités de domaines liés à la solidarité que peut comporter un placement CES. Le fait de rétrécir le champ permettrait aux jeunes et aux organisations participantes de mieux saisir les buts et objectifs du nouveau programme et d'assurer que les placements proposés soient de qualité et en accord avec les objectifs annoncés. Le travail de jeunesse doit être intégré dans la liste des activités solidaires.
- **Une définition plus claire et plus vaste du volontariat.** Les différences fondamentales entre un placement volontaire et professionnel doivent être clairement établies. La diversité du volontariat en Europe (par ex. la différence entre un volontariat à temps plein, à temps partiel ou pendant son temps libre) doit également être reflétée dans les réglementations.
- **De développer une approche mieux coordonnée de la politique de volontariat en Europe.** L'UE doit se concentrer sur le développement, le soutien et le maintien d'une bonne coordination entre les services et les institutions par rapport au volontariat en Europe. Elle doit veiller à ce que les droits des volontaires et des organisations qui engagent des volontaires soient reconnus et respectés, et que l'adoption d'une législation restrictive qui érigerait des barrières au volontariat et aux organisations de volontaires soit évitée.
- **De réduire l'âge minimum de l'accès au CES et de la durée minimale des placements.** Dans le cas de placements et de projets volontaires de solidarité réalisés avec les garanties légales suffisantes, la limite d'âge pour accéder au CES doit être réduite à 16 ans pour pouvoir refléter la réalité du volontariat sur le terrain et également ouvrir de nouvelles possibilités pour que davantage de jeunes s'engagent dans le volontariat. Pour les placements volontaires d'équipes, les placements doivent durer au moins une semaine pour

permettre une plus grande flexibilité des formats et des événements pouvant être organisés sous cette catégorie.

### **Inclusion de parties prenantes clés dans le CES**

En tant que nouvelle initiative en faveur de la jeunesse, le Forum européen de la Jeunesse estime qu'il est primordial que les jeunes et les organisations de jeunesse participent à la mise en place, à la cogestion et au contrôle du CES au niveau national et de l'UE. Bien que le Forum Jeunesse reconnaisse l'expertise des Agences nationales Erasmus+ Jeunes en Action et qu'il apprécie l'option de ne pas créer de nouvelle structure pour gérer le CES, nous sommes convaincus que les jeunes et leurs représentants doivent effectivement avoir leur mot à dire sur toute politique ou tout programme lié à la jeunesse.

Le Forum Jeunesse est également d'avis que, vu la vaste portée du CES, toutes les parties prenantes (y compris les syndicats et autres partenaires sociaux) doivent participer à la gestion du nouveau programme pour garantir son succès. S'il n'utilise pas l'expertise des organisations de jeunesse et d'autres partenaires clés, le CES ne parviendra pas à réaliser l'objectif consistant à fournir des placements de qualité à 100.000 jeunes d'ici à 2020. Cela vaut particulièrement pour les placements professionnels étant donné que les Agences nationales Erasmus+ Jeunes en Action n'assumaient pas ce type de placements auparavant.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **La participation des organisations de jeunesse dans la co-création et le contrôle conjoint du CES.** Le Forum Jeunesse doit être inclus comme observateur permanent sans droit de vote dans le Comité de programmation chargé de la gestion du CES. Sa présence doit être établie dans les règles de procédure du Comité concerné. Au niveau national, les organismes chargés de la mise en œuvre du programme doivent inclure des représentants du Conseil national de la Jeunesse du pays dans leurs structures de direction et leurs processus d'évaluation. Des représentants des partenaires sociaux tels que les syndicats doivent aussi se voir assigner un rôle dans la gouvernance du CES, en particulier en ce qui concerne les placements professionnels.
- **Des critères qualitatifs et une mesure de l'impact pour évaluer le CES.** Les organisations de jeunesse doivent aussi participer au processus de contrôle, et les critères de réussite du programme doivent comporter des données qualitatives (comme les réactions/commentaires des participants) ainsi qu'une évaluation d'impact des projets sponsorisés par le CES.
- **Des mécanismes d'évaluation adaptés aux jeunes pour les jeunes qui ont bénéficié du CES.** Les participants doivent pouvoir publiquement évaluer leurs expériences sur la plate-forme en ligne et

émettre des réclamations anonymes via le système. Ces réactions doivent aussi être utilisées dans les réévaluations périodiques de l'accréditation CES de l'organisation hôte.

### **Placements professionnels et volontaires**

Le Forum européen de la Jeunesse considère la diversité des activités du CES comme l'une des principales forces de la proposition actuelle, en particulier la possibilité de faire un stage ou un stage transfrontalier. Cela permettra une plus grande flexibilité tant pour les organisations participantes que pour les participants qui pourront s'engager dans des activités dotée d'une solide dimension locale et ouvrir la possibilité aux jeunes qui n'ont pas la possibilité de travailler à l'étranger de pleinement participer au CES. Le Forum Jeunesse se réjouit également de la possibilité pour les jeunes de lancer leurs propres projets et idées sous forme de « projet de solidarité », s'inspirant de la super expérience d'une action similaire sous le programme précédent, Jeunes en Action.

Le Forum Jeunesse estime que la possibilité de fournir des offres de stages et d'emplois dans le cadre du CES pourrait donner lieu à des résultats positifs pour les jeunes. Toutefois, la proposition actuelle manque de cohérence et nécessite d'importants changements pour pouvoir respecter ses promesses. Telle qu'elle existe actuellement, la proposition crée une confusion inutile entre deux réalités distinctes (le volontariat et le travail) et engendre un risque potentiel que des emplois de qualité soient remplacés par des volontaires. En outre, les mesures de qualité pour le CES doivent être renforcées, en particulier pour ce qui est des placements professionnels.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **Une définition plus précise de ce qu'est une offre de qualité sous le CES.** Une définition claire doit être intégrée, expliquant en quoi consiste une offre de qualité dans le contexte du CES et ce que cela implique en termes de volontariat, de droits des stagiaires<sup>4</sup> et des droits à l'emploi<sup>5</sup>, l'accès à la protection sociale, le salaire minimum, la stabilité, la protection de l'emploi et la santé physique et mentale.
- **La mise en place de différents cadres d'évaluation du label de qualité CES.** Deux procédures différentes pour le label de qualité CES doivent être mises en place, l'une pour les pourvoyeurs de placements volontaires, et une autre pour les pourvoyeurs de placements professionnels, en fonction du type d'organisation et le type de placements que l'organisation prévoit de fournir dans le cadre du CES. Tout comme pour le SVE, les organisations doivent avoir la possibilité, à un stade ultérieur, d'opérer des changements à leur accréditation

---

<sup>4</sup> D'après la Charte européenne sur la qualité des stages et des apprentissages du Forum européen de la Jeunesse

([http://www.youthforum.org/assets/2014/04/internship\\_charter\\_FR.pdf](http://www.youthforum.org/assets/2014/04/internship_charter_FR.pdf))

<sup>5</sup> D'après le document politique sur l'emploi de qualité

([http://www.youthforum.org/assets/2014/06/0166-13\\_PP\\_Employment\\_Final1.pdf](http://www.youthforum.org/assets/2014/06/0166-13_PP_Employment_Final1.pdf))

CES et celles qui avaient déjà reçu une accréditation d'un autre programme UE (comme le SVE) doivent avoir accès à une procédure simplifiée. Pour le label professionnel, l'implication des partenaires sociaux, des services publics pour l'emploi, et le réseau EURES<sup>6</sup> est recommandée.

- **Les placements professionnels limités aux organisations, fondations et entreprises sociales sans but lucratif** pour empêcher que les volontaires remplacent des emplois de qualité, la possibilité d'offrir des placements volontaires doit être limitée à des organisations, fondations et entreprises sociales sans but lucratif qui ont reçu le label de qualité CES.
- **Des règles spécifiques pour les placements professionnels.** Les placements professionnels sous le CES doivent avoir des règles spécifiques en termes d'objectifs d'apprentissage de qualité pour les stagiaires ainsi qu'en termes du nombre de placements qu'une organisation peut offrir simultanément sur une certaine période de temps pour empêcher le remplacement d'un véritable placement professionnel par un poste précaire.
- **Garantir une synergie entre le Certificat CES et une autre certification UE existante.** Le Certificat CES doit être rendu pleinement compatible avec l'Europass et le Youth Pass et être établi en fonction des développements nationaux liés à la mise en place de la recommandation 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel.

### **Accessibilité du CES et soutien apporté aux participants du CES**

Le Forum européen de la Jeunesse est ravi d'observer que le CES est clairement axé sur la simplification des procédures administratives, veillant à ce que le programme soit aussi accessible que possible. En tant qu'organisation qui estime que l'accès à des opportunités de volontariat et d'emploi de qualité est un droit et non un privilège, le Forum Jeunesse se réjouit également de l'attention accordée à ce point et de l'intention exprimée d'atteindre des jeunes de milieux défavorisés. Toutefois, le Forum Jeunesse déplore que les mesures reprises dans la proposition soient insuffisantes pour garantir que tous les participants aient la même chance d'accéder au CES et d'en bénéficier pleinement.

Comme l'a démontré l'expérience SVE, le soutien apporté par une organisation participante avant, pendant et après le placement était un élément central du succès du programme. Ce genre de soutien est particulièrement nécessaire pour ces participants qui proviennent de milieux plus défavorisés, car il les aide à surmonter les barrières et obstacles supplémentaires qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Le Forum Jeunesse considère donc que le fait de simplement fournir une formation en ligne avant

---

<sup>6</sup> le portail européen pour la mobilité de l'emploi

un placement est insuffisant pour garantir une expérience réussie et que cela ne remplace pas le rôle que jouent les organisations d'envoi SVE dans la préparation et le soutien des participants avant, pendant et après leur placement.

Le Forum Jeunesse estime également qu'une trop grande confiance envers la plate-forme en ligne pour l'inscription et la sélection des participants risque non seulement de compromettre la qualité et l'équité du processus de sélection et de suivi, mais qu'elle peut aussi potentiellement diminuer les chances des jeunes vulnérables de participer au programme. L'accès à la plate-forme en ligne peut ne pas être disponible pour tous, et la plate-forme elle-même peut ne pas être accessible à tous. Tel qu'il se présente actuellement, le processus de sélection est surtout passif (les participants doivent attendre d'être contactés par les organisations accréditées) et opaque (aucun commentaire n'est fait aux participants s'ils ne sont pas choisis), ce qui est déshabillant et crée une relation déséquilibrée entre les participants et les organisations. Sans système en place pour garantir que le processus de sélection soit équitable, ouvert et non discriminatoire, nous engendrons un risque de créer un fossé d'opportunités où les bénéficiaires sont ceux qui ont le moins besoin de ces opportunités, laissant aux jeunes défavorisés un accès plus restreint au CES, finalement encore moins de possibilités.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **De compléter la formation en ligne par une préparation hors ligne pré-placement/placement et post-placement fournie par les organisations de jeunesse.** Un soutien direct et une préparation doivent être fournis aux jeunes avant, pendant après leur placement. Grâce à leur expertise, les organisations de jeunesse doivent être celles qui fournissent ce type de soutien. Une formation pré-départ doit être disponible pour tous les participants et pas uniquement pour ceux qui font un placement transfrontalier. Le soutien post-placement pour les placements volontaires doit également prioriser l'engagement civique continu du participant CES dans sa communauté, le guidant vers les organisations ou projets locaux auprès desquels s'engager après le placement.
- **Des opportunités financières spécifiques pour que les organisations de jeunesse puissent fournir soutien et formation aux participants CES.** Un financement spécifique doit être alloué aux organisations de jeunesse pour qu'elles puissent proposer des séminaires ou ateliers en tandem avec d'autres organisations et l'Agence nationale Jeunesse Erasmus+ pour préparer les participants du CES avant et après leurs placements.
- **L'implication des organisations de jeunesse dans le développement de matériel de formation et de support pour les participants du CES.** Les organisations de jeunesse et autres doivent être impliquées dans le développement et l'évaluation des ressources pédagogiques et d'apprentissage en ligne et hors ligne créées par le

Centre de Ressources du CES ainsi que dans le développement du certificat CES.

- **Garantir l'inclusivité et l'accessibilité des placements CES pour tous les jeunes.** Le CES doit reposer sur l'expérience du SVE en créant les conditions pour les jeunes des milieux défavorisés et les jeunes personnes handicapées pour qu'ils participent pleinement au programme. En plus du soutien financier pour les participants et les organisations hôtes, les pratiques du SVE telles que les visites planifiées avancées, un mentorat renforcé et la couverture des frais exceptionnels doivent être maintenues et étendues. Le site internet doit être conçu selon les normes établies par la Directive de l'UE sur l'accessibilité du web de 2016<sup>7</sup>. Cela doit aller de pair avec des mesures supplémentaires pour empêcher la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la conviction religieuse, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle lors du processus de sélection et pendant le placement CES.
- **De rendre le portail en ligne plus adapté aux jeunes et transparent.** Le portail du CES doit être un instrument utile à la fois pour les participants et les organisations. Les participants doivent avoir accès aux informations relatives à quelles organisations consultent leurs profils et à d'autres informations sur les organisations accréditées CES (par ex. les derniers placements, le site internet, la personne de contact, etc.).
- **La création de lignes directrices du programme faciles à utiliser pour le CES.** Les lignes directrices du programme CES doivent être concises et faciles à utiliser pour les jeunes et les organisations intéressés de rejoindre le CES ou désireuses d'en savoir plus à son sujet. Une version FAQ et répertoriée en ligne des lignes directrices du programme doit être intégrée dans les Ressources d'apprentissage du tableau de bord du CES en ligne.

## **Financement**

Le Forum européen de la Jeunesse se réjouit de l'annonce d'un nouvel investissement en faveur de la jeunesse et de possibilités accrues pour les organisations de jeunesse de réunir plus de fonds pour leurs initiatives telles que les "projets solidaires" et les "activités de mise en réseaux". Il soutient également pleinement le fait que la majorité des fonds (80%) du CES soit allouée au soutien des opportunités de volontariat.

Toutefois, le Forum Jeunesse reste préoccupé du fait que ces changements ont été réalisés en grande partie via la réallocation du budget SVE d'Erasmus+ à partir de 2018 (jusqu'en 2020, dans le contexte du Cadre

---

<sup>7</sup> Directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 sur l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.



financier pluriannuel (CFP). Dans les 342.76 millions€ alloués au programme, près de 58% (environ 197.7 millions€) proviendront d'Erasmus+. La vaste majorité de cet argent proviendra du SVE (191 millions€) et le reste de la partie EFP (Enseignement et Formation professionnels) d'Erasmus+ (6 millions€), d'autres programmes de l'UE (50.5 millions€) et des Marges globales pour les Engagements (86.5 millions€).

Cela soulève des questions sur les priorités de la Commission à une époque où les taux de réussite dans d'autres parties du Chapitre Jeunesse actuel d'Erasmus+ diminuent fortement et où de nombreux projets de qualité ne sont pas financés. Le Forum Jeunesse estime que l'investissement dans le budget du CES ne doit pas se faire au détriment de programmes qui offrent déjà des opportunités très intéressantes aux jeunes, en particulier le programme Erasmus+, qui est déjà sous-financé et croule sous la pression d'une demande très élevée, ainsi que l'Initiative en faveur de l'emploi des jeunes. Le Forum Jeunesse est également préoccupé par l'éventuel impact du CES sur les négociations du prochain Cadre financier pluriannuel ainsi que sur le programme qui succédera à Erasmus+.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **Que des actions et projets de coopération stratégiques soient financés au titre d'activités de mise en réseaux.** Le CES doit soutenir les développements de partenariats stratégiques dans le secteur de la solidarité. Les nouvelles activités de mise en réseau doivent être conçues de sorte à ce que les organisations de jeunesse et les autres organisations participant au CES puissent renforcer leur partenariat sur des projets stratégiquement pertinents dans le domaine de la solidarité. Les projets soutenus sous cette action pourraient inclure un mélange de différentes activités disponibles sous le CES et elles devraient encourager les organisations à proposer des approches créatives et innovantes.
- **Des règles budgétaires et des délais simplifiés pour les projets de solidarité.** Des procédures d'application simplifiées et des échéances ouvertes doivent être introduites pour les projets de solidarité ayant des budgets inférieurs à 5000€.
- **De faciliter la participation d'organisations européennes non gouvernementales de jeunesse au CES.** Les demandes de subventions pour des placements organisés par des organisations internationales ou européennes doivent être soumises à et gérées par l'Agence exécutive pour l'Education, l'Audiovisuel et la Culture de la Commission européenne.
- **De réinvestir le Chapitre Jeunesse d'Erasmus+.** Un financement supplémentaire est indispensable pour garantir que 10% du budget Erasmus+ continuent d'être investis dans des activités d'éducation non formelles et de travail jeunesse comme décidé initialement par le co-législateur. Cette section d'Erasmus+ est particulièrement sous-

financée, par rapport à d'autres secteurs, et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour continuer de soutenir des projets de qualité entrepris par les organisations de jeunesse.

- **De limiter l'accès au financement pour les placements volontaires aux organisations de jeunesse et autres organisations de la société civile.** Pour garantir que les ressources précédemment allouées à la jeunesse sous Erasmus+ seront toujours accessibles sous le CES, les opportunités de financement pour les placements volontaires doivent être limitées aux organisations de jeunesse accréditées et aux autres organisations de la société civile liées à la jeunesse.
- **D'allouer annuellement le budget du CES en fonction de la demande de différentes activités.** Le budget du CES doit être alloué en fonction des besoins et des demandes des bénéficiaires pour les différentes activités offertes par le programme. Par conséquent, l'allocation budgétaire dans le cadre des programmes annuels de travail du CES doit être définie sur base des besoins et demandes des bénéficiaires.
- **De garantir la compatibilité du CES avec le programme qui succédera à Erasmus+.** L'existence du CES et sa poursuite ne doivent pas se faire au détriment du programme suivant Erasmus+ et en particulier de la dimension de l'éducation non formelle et de l'apprentissage informel du programme.
- **De garantir que le futur CES et Erasmus+ soient associés à la prochaine Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse.** D'une part, le futur CES et programme Erasmus+ doivent être considérés comme des outils permettant d'aboutir au succès de la mise en oeuvre du prochain cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse après 2018, également appelé Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse. D'autre part, cette stratégie doit devenir un cadre politique de soutien et complémentaire pour ces initiatives, surtout par rapport au volontariat, à l'emploi, la mobilité, l'apprentissage interculturel, non formel et informel des jeunes.

### **Dimension géographique du CES**

Le Forum européen de la Jeunesse estime que toute personne a le droit de voyager, de faire du volontariat et de travailler n'importe où en Europe et que l'Europe, en tant qu'entité, ne doit pas rester confinée aux frontières de l'Union européenne. C'est pourquoi le Forum Jeunesse déplore la décision de la Commission européenne de limiter la participation des jeunes qui sont des ressortissants nationaux ou qui résident légalement dans les Etats membres de l'UE. Alors que les jeunes des pays du Programme et Partenaires Erasmus+ non-UE continueront d'avoir la possibilité de s'engager dans des projets de volontariat à travers l'UE grâce à Erasmus+, ils devront attendre un accord bilatéral entre l'UE et leurs pays d'origine pour pouvoir pleinement

jouir du CES, ce qui engendrera un fossé d'opportunités inutile entre ces deux groupes de jeunes.

Le Forum européen de la Jeunesse recommande :

- **L'inclusion des pays Programme et Partenaires Erasmus+ non-UE dans le CES.** Le CES doit inclure les Pays du Programme Erasmus+ non-UE ainsi que les pays des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental dès le début en janvier 2018 en vue de promouvoir l'égalité des chances entre les jeunes des pays UE et non-UE.
- **De faciliter la participation de ressortissants de pays tiers et de résidents légaux de l'UE dans le CES.** Un soutien financier et légal spécifique doit être fourni pour les placements et projets CES impliquant des ressortissants des pays tiers ou des résidents légaux dans l'UE, des jeunes des pays Programme et Partenaires Erasmus+ ainsi que de jeunes réfugiés. Ce soutien pourrait également inclure le développement d'une catégorie spéciale de visa pour les participants du CES bénéficiant d'une procédure accélérée et gratuite de demande de visa.